**COMPTE-RENDU**

**DE LA**

**SEANCE DU 03 AVRIL 2019**

**Date de convocation :** 27 mars 2019

**Date d’affichage**: 10 avril 2019

**Présents :** MmesGaëlle FONTANA – Aliénor CHASSINE – MM. Éric CAPRON – Arnaud MARQUIS – Bernard VINCENT – Michel de METZ – Maurice BOULOT – Xavier MOREAU – Philippe MARCHET

**ORDRE DU JOUR**

* Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2019
* Approbation du Compte de Gestion 2018
* Approbation du Compte Administratif 2018 + affectation résultat
* Vote des taux de taxes d’imposition 2019
* Budget Primitif 2019
* Délibération sur la neutralisation des amortissements des subventions d’équipement versées
* Questions diverses
* **I / Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2019**

Le procès-verbal est approuvé à l’unanimité et signé par tous.

* **II / Approbation du Compte de Gestion 2018**

Le Maire fait état de la concordance entre le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 du receveur municipal et met au vote le compte de gestion 2018.

Le Conseil municipal adopte à l’unanimité le compte de gestion 2018 du Receveur municipal.

* **II / Approbation du Compte Administratif 2018**

**COMMUNE**

**Fonctionnement Investissement**

**Dépenses**  70 750.74 € **Dépenses**  55 917.41 €

**Recettes** 88 880.60 € **Recettes**  3 580.84 €

**Excédent** 18 159.66 € **Déficit**  52 336.57 €

**Excédent reporté** 155 059.99 €  **Excédent reporté**  8 883.71 €

**Excédent à reporter en 2019** 173 219.65 € **Déficit à reporter en 2019 -** 43 452.86 €

**Clôture 2019 : 129 766.79 €**

**Voté à l’unanimité - Conformément à la réglementation M. le Maire ne participe pas au vote.**

* **III / Affectation du résultat 2018**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur CAPRON Eric, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l’exercice 2018, statue sur l’affectation de résultat de l’exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

* Un excédent de fonctionnement de :  **18 159.66 €**
* Un excédent reporté de : **155 059.99 €**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **173 219.65 €**

* Un déficit d’investissement de :  **43 452.86 €**
* Un déficit des restes à réaliser de : **0.00 €**

Soit un besoin de financement de :  **43 452.86 €**

**Décide** d’affecter le résultat d’exploitation de l’exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D’EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT **173 219.65 €**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **43 452.86 €**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **129 766.13 €**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

RÉSULTAT D’INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **43 452.86 €**

**Voté à l’unanimité**

* **IV / Vote des taux des taxes d’imposition 2019**

L’assemblée après avoir délibéré sur le taux d’imposition applicable à chacune des taxes directes locales :

Décide de retenir les taux suivants pour l’année 2019 :

Les taux des taxes n’augmentent pas cette année :

* Taxe d’habitation : 12.09 %
* Taxe foncier bâti  : 22.39 %
* Taxe foncier non bâti : 42.79 %

Le produit fiscal attendu de 55 273 euros sera inscrit au Budget Primitif 2019 au compte 73111.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté à l’unanimité le maintien des taux pour 2019.**

* **V / Budget primitif 2019**

**COMMUNE**

**Fonctionnement Investissement**

**Dépenses**  263 160.00 €  **Dépenses** 165 340.00 €

**Recettes** 263 160.00 €  **Recettes** 165 340.00 €

Monsieur le Maire informe le conseil qu’au regard des documents budgétaires, il constate une perte de recettes estimée à 12 000 euros entre 2017 et 2018. Normalement, l’Etat doit compenser l’exonération de la taxe d’habitation.

Monsieur le Maire fait part au conseil que les frais de scolarité futurs risquent de grever de manière significative le budget communal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l’unanimité le budget 2019**

* **VI / Délibération sur la neutralisation des amortissements pour les subventions d’équipement versées.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2321-2-27° et R.2321-1

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14

Le maire expose au conseil municipal qu’il a rencontré le trésorier afin de présenter le budget 2019, ce dernier lui a fait part de la possibilité de neutraliser l’impact budgétaire de l’amortissement des subventions d’équipement versées (chapitre 204 : mare communale).

La neutralisation peut être totale et est réalisée de la manière suivante :

● Constatation de l’amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d’amortissement : - dépense au compte 68

- recette au compte 28

● Neutralisation de l’amortissement des subventions d’équipement versées :

- dépense au compte 198

- recette au compte 7768

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la neutralisation de l’amortissement des subventions d’équipements versées (chapitre 204 : mare communale).**

* **VII / Questions diverses**

● Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la date des élections européennes : le 26 mai 2019 (un seul tour).

● Point sur les travaux :

- Rue de Revelles : le dernier projet (plateau) a été accepté par le Conseil Départemental. Le dossier va être finalisé par Amiens Métropole avant validation définitive du département et établissement de la convention. Les travaux débuteront normalement en septembre 2019.

- Rue Principale : des écluses provisoires vont être installée sur une période définie afin d’observer les comportements et d’adapter le dispositif. Date prévue : fin avril 2019.

Il est indiqué que les boitiers noirs au milieu des écluses comptabilisent le nombre de véhicules, la vitesse…

Le projet d’acquisition d’un radar pédagogique est abordé par le conseil. L’achat de ce dispositif s’élèverait à 3 000 – 5 000 euros. Monsieur Maurice Boulot se propose de se documenter sur les offres de différents prestataires. Ce point sera abordé à la prochaine réunion de conseil.

La circulation sera limitée à 30km/h dans le village, une fois la réalisation définitive des travaux rue de Revelles. Des aménagements supplémentaires pourront être installés afin de compléter les dispositifs mis en place (écluses, plateau, vitesse 30 km/h) comme des jardinières et des stop.

● Fibre : Monsieur Jardet (Amiens métropole) a annoncé que fin 2019 la fibre serait installée aux armoires de la commune de Creuse.

Monsieur Boulot demande s’il ne serait pas judicieux d’écrire auprès des services d’Amiens Métropole pour que les travaux soient réalisés de manière plus rapide. Il lui est répondu que le projet de déploiement de la fibre a déjà été avancé de deux ans par rapport au planning initial pour la commune de Creuse.

● Monsieur le Maire s’est entretenu avec les services de la métropole pour l’entretien des espaces verts : nettoyage autour du puits, massifs à replanter, nettoyage et plantation le long de la mare et engazonnement autour des arbres fruitiers.

● Les bancs vont être repeints et réinstallés.

● Une table de ping pong extérieure va être installée à côté du terrain de foot.

● Une maintenance du défibrillateur a été effectuée par Monsieur Boulot. La batterie et des patchs vont être changés. Il est signalé que l’ouverture de la coque ne sonne plus du fait de la coupure générale du disjoncteur dans la salle des fêtes.

● Monsieur Arnaud Marquis demande si l’intensité des lampadaires a changé. Il lui est répondu que la réduction de l’intensité des lampes ne sera pas entreprise car l’opération s’avère peu rentable compte tenu de l’investissement.

● ADAP : Monsieur le Maire informe les conseillers de la lettre de la Préfecture demandant un complément d’information quant aux travaux envisagés pour la mise en conformité de la mairie et de la salle du conseil. Un complément de dossiers sera transmis au service concerné.

De plus, pour l’aménagement d’une main courante pour l’accès à la mairie, un courrier accompagné de schémas sera transmis aux ABF pour acceptation du projet. La mise en œuvre ne pourra se faire qu’avec l’accord des ABF.

● Monsieur de Metz fait un point sur la réunion avec la Préfecture concernant les frelons asiatiques.

**Séance levée à 21h50**